

"Bientôt une nouvelle piste cyclable sur le pont de Martrou"

Mathieu Barbot, chef de projets Grands Ouvrages d'Art au Département.
-Vous pouvez apercevoir le viaduc de l'estuaire de la Charente, ou pont de Martrou, sur lequel le Département de la Charente-Maritime va réaliser des travaux pour créer une piste cyclable protégée.

"À quoi ressemblera le pont après les travaux ?"

Actuellement, on a deux bandes cyclables sur le viaduc de l'estuaire de la Charente, une de chaque côté de l'ouvrage.
Et ces bandes cyclables sont confondues avec les voies de circulation. Dans le futur, on aura une unique piste cyclable, qui sera protégée des voies de circulation automobiles par un muret béton de 1 mètre de haut, et cette piste cyclable fera 2,85 mètres de large.

"Ce que ça va changer pour les voitures ?"

On va donc redistribuer les voies de circulation actuelles pour faire rentrer, dans le profil existant, une piste cyclable de 2,85 mètres de large.
La voie lente qui, actuellement, fait 3,50 mètres, sur laquelle il y a une bande cyclable non protégée, sera réduite à 3,20 mètres.
La voie rapide pour les automobilistes, qui fait 3 mètres, sera réduite à 2,84 mètres.
Et l'espace gagné va nous permettre de créer une piste cyclable protégée par un dispositif béton de 2,85 mètres de large.

"L'impact sur la circulation pendant les travaux ?"

Les travaux seront réalisés majoritairement de nuit, afin de conserver, en journée, deux fois deux voies, et en nuit, deux fois une voie. Cependant, durant les travaux, la vitesse sera abaissée à 50 kilomètres-heure pour des raisons de sécurité.
Autre point important : les cycles ne pourront pas emprunter l'ouvrage durant tous les travaux.
Une phase critique est notamment prévue : celle de la réfection de l'étanchéité, durant laquelle, pendant trois semaines, jour et nuit, on ne pourra circuler que sur deux fois une voie.

"Côté Rochefort, pourquoi intégrer une passerelle ?"

Il y aura une spécificité sur cette piste cyclable, c'est que côté Rochefort, en raison de la largeur des voies et du tourne-à-droite en sortie du pont, on ne pouvait pas réduire les voies de circulation. Du coup, on a pris le parti de déporter la piste cyclable à l'extérieur du pont en créant une passerelle de 3 mètres de large et 200 mètres de long.